SYNTHÈSE HISTORIQUE

« CHEMIN DES SAUVAGES »

ALLÉE PIÉTONNIÈRE ENTRE LES RUES HENRI-BOURASSA ET CAMILLE-PAQUET

ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE

AVRIL 2019

Par Yvon Gagnon

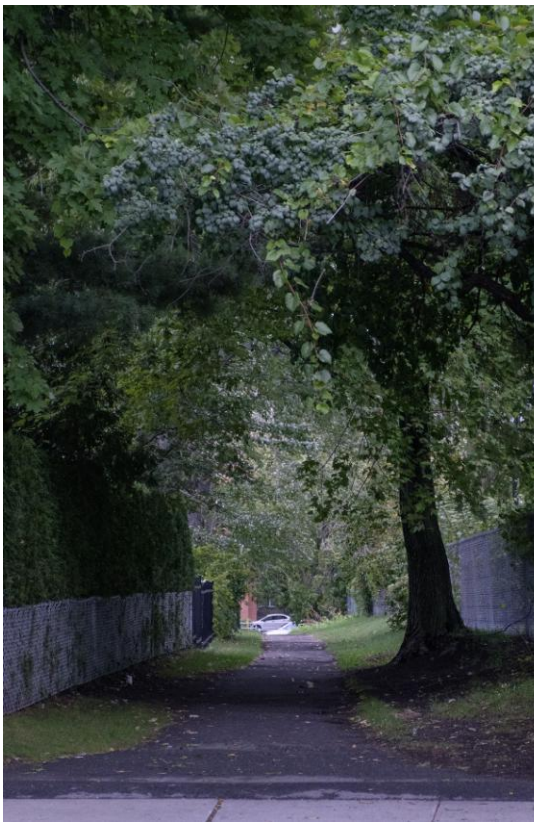

« Chemin des Sauvages »
Crédit photo Jacques Lebleu-SHAC

INTRODUCTION

Cette contextualisation historique est produite dans le cadre d'un comité de travail[1] pour doter une allée piétonnière d'un toponyme officiel. Ce passage est désigné dans la tradition orale populaire sous le nom de « Chemin des Sauvages ». À cette fin, la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) membre de ce comité a accepté de faire des recherches historiques sommaires afin d'établir des pistes de réflexion pour cet exercice. Les résultats de cette recherche ne sont qu'à titre informatif et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins.

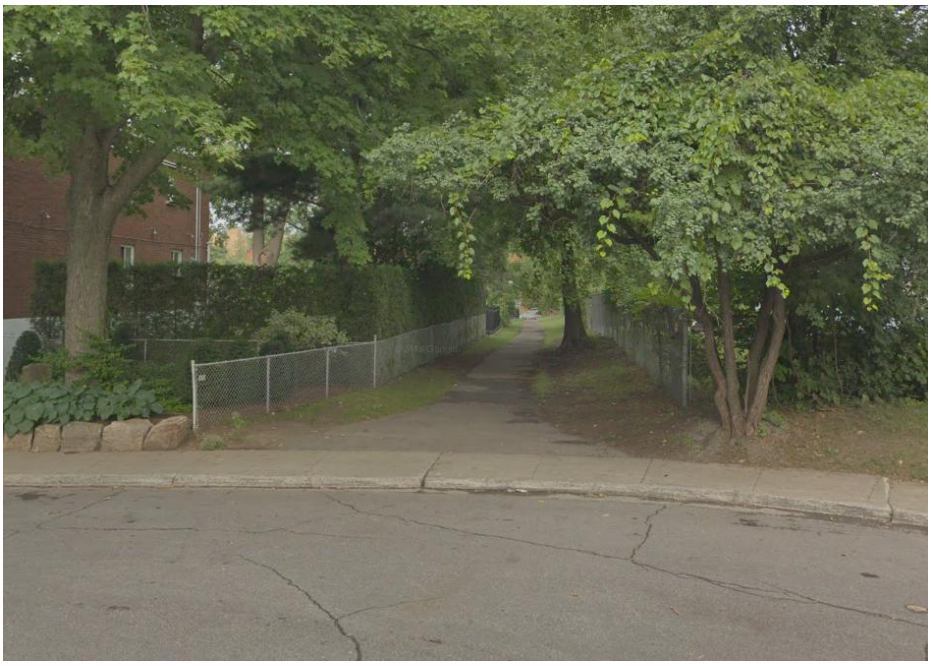

« Chemin des Sauvages » vue de la rue Camille-Paquet.
Crédit photo Google Maps

[1] Comité mis sur pied par M. Jérôme Normand, conseiller municipal de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, district du Sault-au-Récollet

Situation géographique

Ce passage est un lien piétonnier, orienté dans l'axe nord-sud[2], qui permet de relier le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue Camille-Paquet. Il s'insère entre deux propriétés privées. À l'est, il longe les installations du Collège Mont-Saint-Louis et à l'ouest, une partie du cimetière du Sault-au-Récollet. Le passage mesure un peu plus de 125 mètres de long.

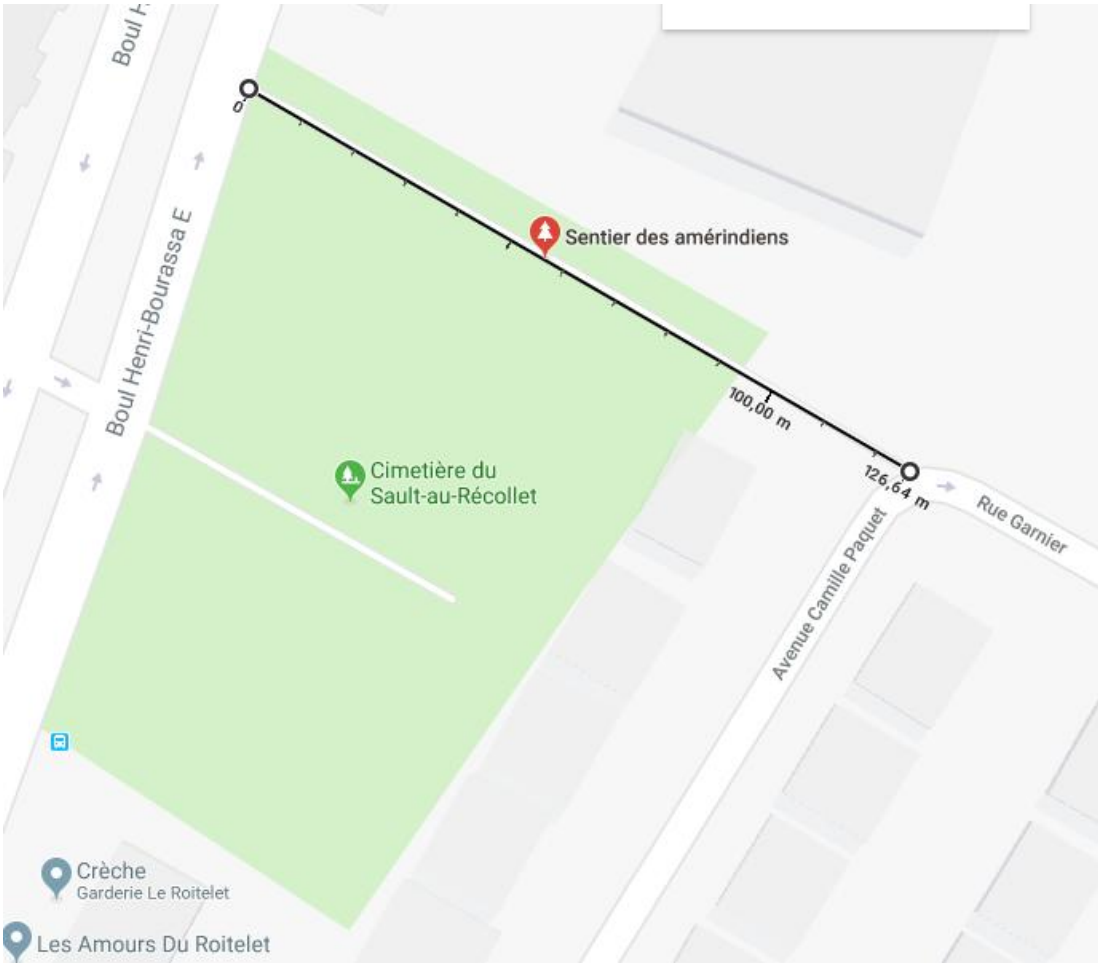

« Chemin des Sauvages ». Crédit photo Google Maps

[2] Cette orientation s'accorde avec la particularité du Nord montréalais qui est décalé vers l'ouest par rapport au nord magnétique.

Origine historiographique du terme « Chemin de Sauvages »

Les premières démarches de cette recherche tentèrent de retrouver les premières mentions de l'expression « Chemin des Sauvages ». Nous sommes conscients qu'une consultation de sources archivistiques[3] plus anciennes aurait peut-être pu permettre de repérer l'origine de cette expression dans le cadre historique qui nous intéresse. Cependant, ce type de recherche aurait nécessité une somme de travail énorme que le contexte de production de cette étude ne permettait pas.

La tradition orale populaire de l'arrondissement associe cette expression à l'installation de la mission d'évangélisation amérindienne des Sulpiciens, le fort Lorette. Ce dernier fut érigé en 1696 le long de la rivière des Prairies tout près de l'église de la Visitation. L'établissement de cette mission au Sault-au-Récollet découle des circonstances suivantes. Le sulpicien François Vachon de Belmont a voulu éloigner la communauté autochtone, installée au fort de la Montagne, en raison des présumés ravages causés par l'alcool et surtout pour les isoler des Iroquois du Sault–Saint-Louis qui voulait les attirer. Le dépouillement de la correspondance entre Vachon de Belmont et ses supérieurs aurait été une source de première main inestimable, si ce n'est que la majeure partie de ces échanges épistolaires sont désormais détruits ou introuvables. Nous avons donc concentré nos recherches vers l'historiographie récente. La seule mention écrite que nous avons retrouvée provient d'un document rédigé en 1936 par le prêtre-vicaire, l'abbé René Desrochers[4]. La brochure intitulée tout simplement, *Le Sault-au-Récollet* , a été publiée pour souligner les fêtes du deuxième centenaire de la paroisse de la Visitation, 1736-1936. L'expression qui nous concerne n'apparait pas dans le corps du texte, mais dans une légende sous une photo qui indique « Ancien chemin des Sauvages »[5]. L'auteur de la photo et la date de prise de vue ne sont pas mentionnés.

---

[3] Les archives des Sulpiciens, des Jésuites, des frères de Saint-Gabriel, celles des communautés religieuses féminines et du diocèse de Montréal entre autres.
[4] Il est intéressant de rappeler que l'abbé Desroches était membre de la Société historique de Montréal.
[5] René Desrochers, *Le Sault-au-Récollet, paroisse La Visitation, 1736-1936 : fêtes du 2e centenaire,* Montréal, 1936, p. 28.

Une seconde mention de l'expression apparait également dans l'ouvrage, mais cette fois-ci sur une carte historique. Il s'agit plutôt d'un dessin naïf désigné comme un plan d'ensemble qui tente de montrer les alentours de l'église du Sault-au-Récollet. Les défauts de perspective sont flagrants et les anachronismes sont nombreux. Une représentation du fort Lorette de 1696 côtoie les installations industrielles du site des Moulins du XXe siècle. Par contre, lorsque nous prêtons une attention particulière au fort Lorette, nous pouvons remarquer un chemin qui est identifié comme « Chemin des Sauvages ». Ce sont les seules mentions du sentier dans de livre de René Desrochers.

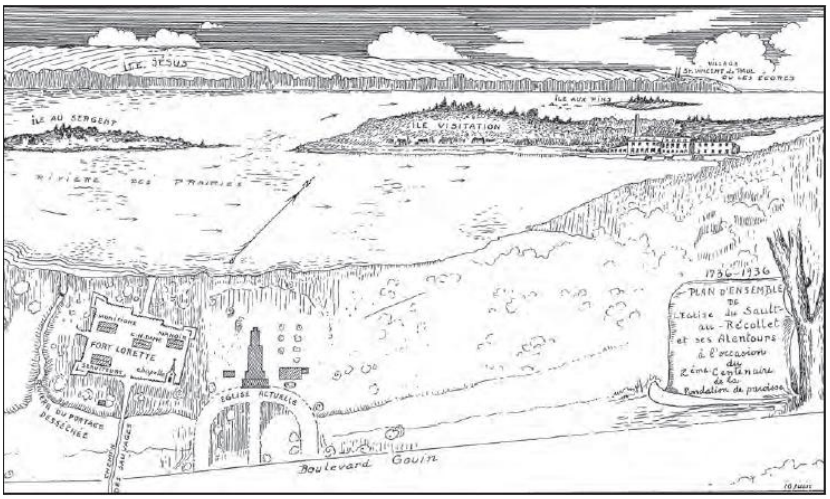

René Desrochers, *Le Sault-au-Récollet, paroisse La Visitation, 1736-1936 : fêtes du 2e centenaire*, Montréal, 1936, p. 158.

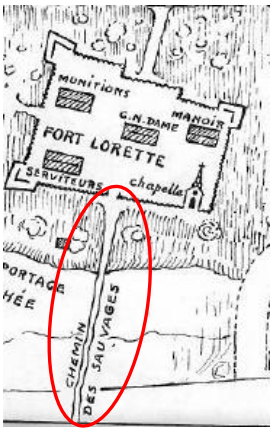

René Desrochers, *Le Sault-au-Récollet, paroisse La Visitation, 1736-1936 : fêtes du 2e centenaire*, Montréal, 1936, détail.

La cartographie historique et le « Chemin des Sauvages »

La suite de notre démarche s'est orientée vers la cartographie avec l'objectif de recherche suivant : retrouver les premières mentions de ce chemin sur des plans ou des cartes anciennes. Au XVIIIe siècle, l'île de Montréal est un territoire connu pour les Européens. Entre les premiers débarquements de Jacques Cartier en 1535 et en 1541 et la carte de 1702 attribué à François Vachon de Belmont, les Européens se sont familiarisés avec la topographie. Cette carte nous renseigne sur les connaissances du territoire par les colons. On remarque que les terres autour du mont Royal sont concédées et que les zones excentriques est et ouest sont encore inoccupées. Par contre, presque tout le pourtour de l'île est concédé en fiefs et elle indique aussi des forts érigés en des points stratégiques.

La carte indique une voie de communication entre la « Mission des Sauvages » du fort Lorette et Montréal. Il est intéressant de se pencher sur l'itinéraire de ce chemin. La ligne droite étant réputée la plus courte entre deux points, il n'est pas surprenant alors de constater que le chemin entre le fort Lorette et le Domaine Saint-Sulpice est rectiligne. Par la suite, le chemin bifurque quelque peu vers l'ouest en traversant les premiers contreforts du mont Royal pour aboutir dans la ville fortifiée.

Ce lien terrestre non identifié relie trois endroits importants pour les Sulpiciens : le séminaire de Montréal, le domaine Saint-Sulpice et la mission du fort Lorette. Ce chemin, contrairement aux autres, ne traverse aucune terre concédée. Il sillonne qu'au travers des terres non concédées appartenant encore aux Sulpiciens. Le tracé de ce chemin nous porte à croire qu'il est adapté aux besoins et aux intérêts des propriétaires de la seigneurie. Cependant, il se pourrait que ce tracé corresponde aussi à un sentier utilisé par les Amérindiens pour relier Hochelaga et la rivière des Prairies. Dans ce cas, il faudrait admettre que le mythique village fut installé près du versant nord du Mont-Royal. Jusqu'à maintenant, les fouilles archéologiques ne permettent pas encore de localiser exactement Hochelaga.

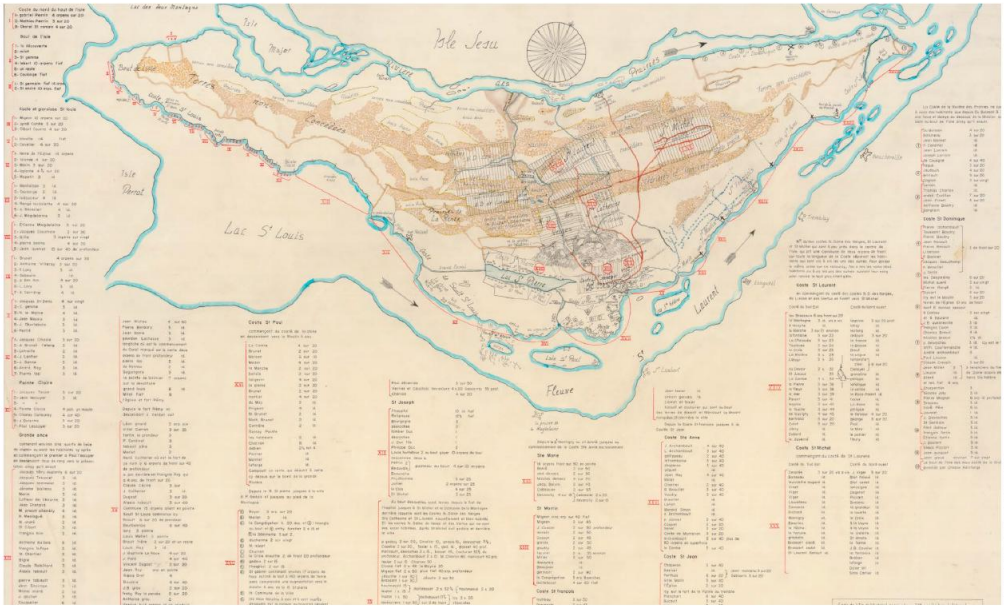

14_ ANNEXE 6.2 / ATLAS DU PAYSAGE DU MONT ROYAL

1702, DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ILSE DE MONTRÉAL, François Vachon de Belmont

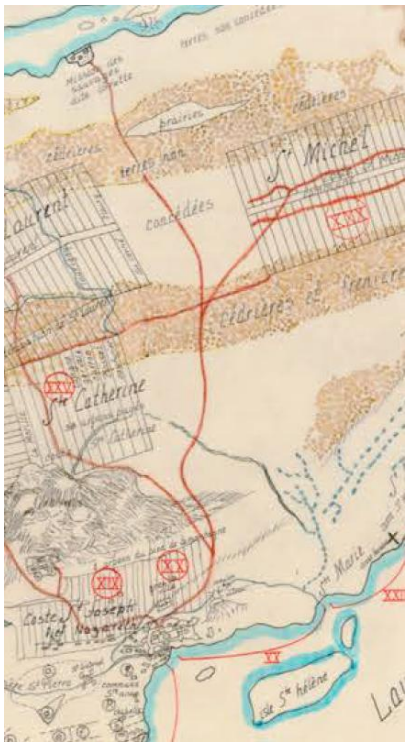

Détail

À la suite de ces constatations, nous avons cherché à déterminer à quel moment le « Chemin des Sauvages » que nous connaissons est apparu dans le paysage urbain. Encore une fois, la consultation de la cartographie historique nous permet de lever le voile sur cette problématique. C'est à l'aide de la planche 93 de l'atlas de Henry W. Hopkins de 1879[6] que nous voyons apparaitre pour la première fois le tracé de l'allée piétonnière. Les planches ne portent aucune mention quant à un toponyme quelconque.

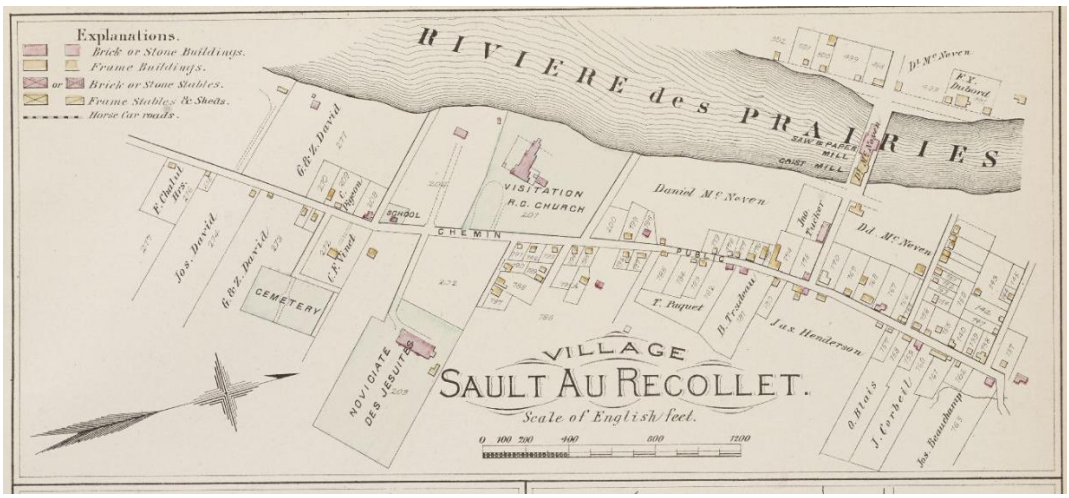

Henry W. Hopkins, Atlas of the city and island of Montreal, 1879. Planche 93, détail.

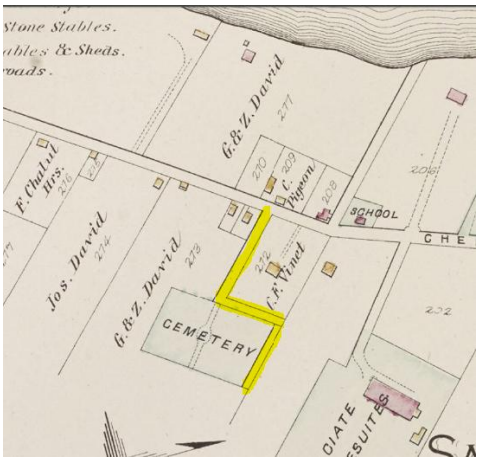

Henry W. Hopkins, Atlas of the city and island of Montreal, 1879. Planche 93, détail.

[6] Henry W. Hopkins, Atlas of the city and island of Montreal, s. l., Provincial Surveying and Pub. Co., 1879. BAnQ http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2244120

En 1852, les frères Gilles et Zéphirin David deviennent par héritage les propriétaires du lot cadastral numéro 103 sur lequel est situé le chemin en question[7]. Ils cèdent gracieusement une partie de leur terrain à la fabrique de la Visitation en 1873 pour accueillir le nouveau cimetière de la paroisse. Étonnamment, le cimetière ne donne pas directement sur le chemin public comme c'est souvent le cas pour les autres lieux de sépulture de l'époque. L'action du processus foncier permet d'expliquer cette particularité. L'examen de la planche 93 montre que les frères David ont commencé à lotir leur terre. Le terrain au nord-est du cimetière, lot 212, est la propriété de C. F. Vinet. Il est fort probable que la vente de cette partie du lot 213 est antérieure à la cession du terrain pour le cimetière. Conséquemment à cette transaction, l'espace en front de lot n'est plus assez vaste pour accueillir le lieu de sépulture. Alors, la solution de remplacement choisie par les donateurs est de céder un terrain en arrière du lot à Vinet. La position particulière du terrain du cimetière, décalé vers l'Est, s'est avérée nécessaire afin que le chemin menant de la voie publique au cimetière aboutisse directement en plein centre du site funèbre. En outre, les frères se sont réservé un droit de passage pour accéder à leur terrain en fond de lot[8]. Cette particularité explique le tracé inusité du droit de passage. Une bande de terre est réservée entre le terrain de Vinet et le cimetière pour aboutir vers l'Est à une autre bande terre (orientée vers le sud sur la ligne médiane du lot 204) qui correspond au Chemin des Sauvages que nous connaissons aujourd'hui. Pourquoi à cet endroit? Premièrement pour ne pas désaxer le cimetière par rapport au chemin d'accès central et aussi pour ne pas perdre d'espace lors d'une éventuelle vente de terrain entre le cimetière et le lot 214 à l'ouest. Par conséquent, nous ne sommes aucunement en présence d'une volonté de préserver une bande de terre qui pourrait correspondre à un « Chemin des Sauvages ». Les frères David ont agi en toute logique, voire en promoteur immobilier, afin de se garder un accès en premier lieu au reste de leur terre pour l'agriculture et un droit de passage vers les futurs terrains qui seront lotis en fond de lot.

[7] La famille David sont les premiers censitaires de cette bande de terre.
[8] Voir le détail du plan à la page 8. Le droit de passage est surligné en jaune.

Le contexte contemporain

La dernière partie de la recherche portait sur le moment où le chemin fait son apparition comme allée piétonnière dans le domaine public. Nous nous sommes penchés sur le registre de plans des propriétés de la Ville de Montréal (1900-2000). Ces précieux documents archivistiques furent constitués au début du XXe siècle dans le but de tenir à jour les propriétés municipales telles que les rues et ruelles, les parcs et les bâtiments administratifs de la Ville. La richesse de ces plans se situe au niveau des annotations que nous retrouvons sur chacune de ses planches. Toutes les transactions et les changements concernant le parc immobilier sont consignés avec les dates, les résolutions et surtout le nom du notaire qui a enregistré les actes juridiques.

La planche numéro 7, du volume 6 de ce registre[9] montre le secteur de l'arrondissement où le « Chemin des Sauvages » est situé.

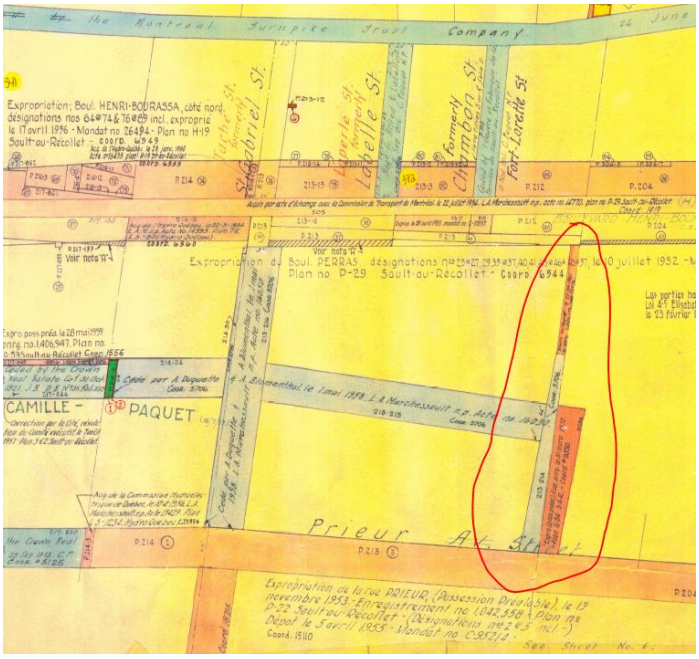

Archives de la Ville de Montréal, VM004-010_Volume06, planche 7.

[9] Archives de la Ville de Montréal, VM004-010_Volume06, planche 7.

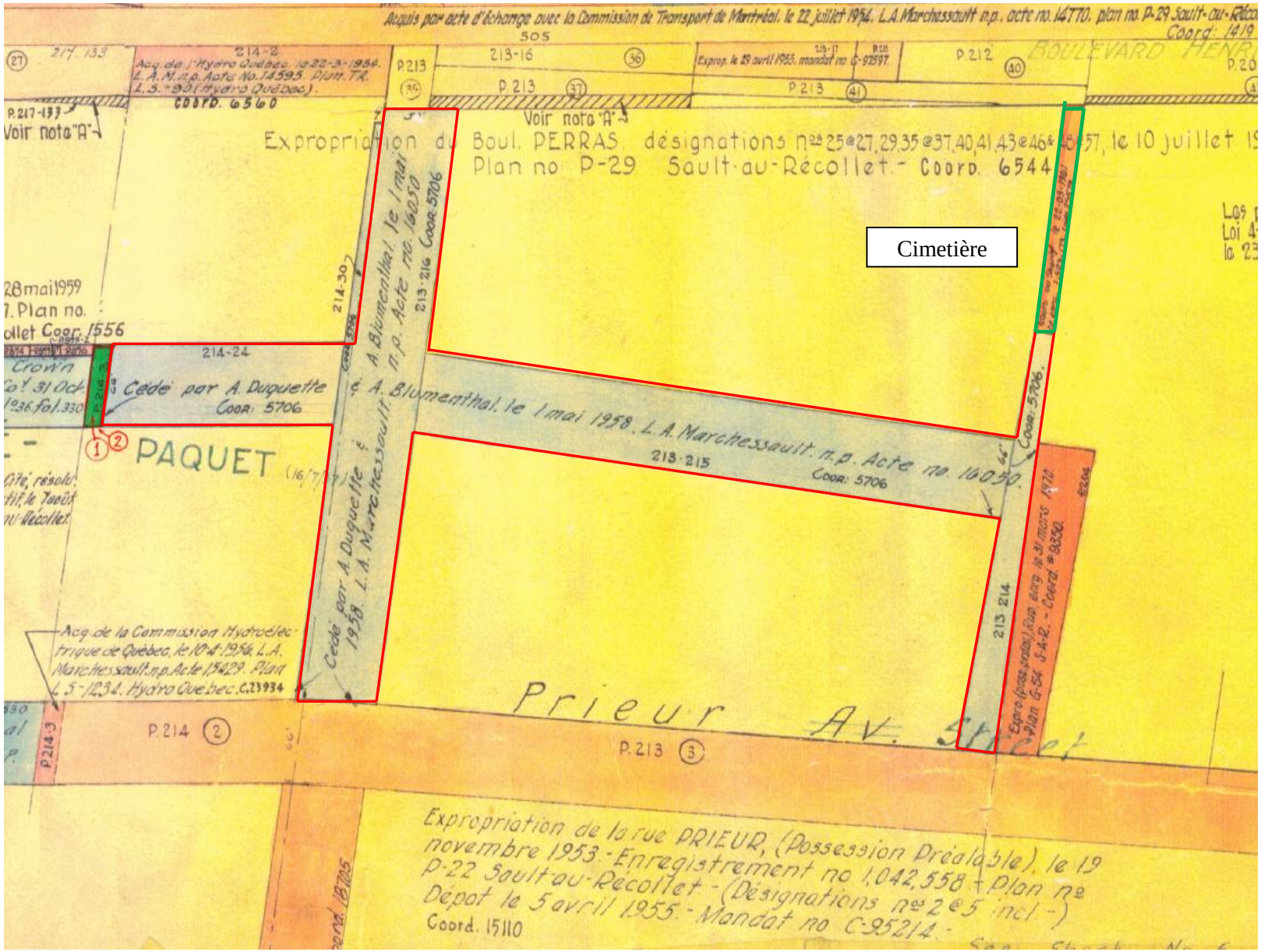

Archives de la Ville de Montréal, VM004-010_Volume06, planche, détail.

De prime abord, une première observation du plan nous permet de constater que la Ville est devenue propriétaire de ce chemin en deux temps. La première acquisition remonte en mai en 1958 au moment où A. Duquette et A. Blumenthal cèdent à la Ville des parties de leur terrain pour la percée des rues Camille-Paquet, Taché et Garnier (zone délimitée par une bordure rouge sur le plan ci-haut). Une partie de cette cession correspond environ au 2/3 de longueur du chemin vers le sud. Quant à la deuxième partie du chemin, le 1/3 restant vers le nord (zone délimitée par une bordure verte sur le plan ci-haut), la Ville en a fait l'acquisition le 22 mars 1961 lors d'une vente à l'encan par le shérif pour taxes impayées. La Ville a obtenu cette parcelle de terrain pour la somme de 1.00$. Il resterait à déterminer si la Ville avait l'intention de prolonger la rue Garnier vers le nord pour assurer un lien avec le boulevard Henri-Bourassa. Cependant, la deuxième partie du chemin n'a sans doute pas été acquise dans une dynamique de conservation patrimoniale. Elle s'est retrouvée dans le domaine des propriétés de la Ville faute de personnes intéressées lors de la vente aux enchères.

CONCLUSION

La navigation intérieure sans interruption vers l'ouest et vers l'intérieur du continent américain est stoppée à Montréal en raison des rapides de Lachine et par ceux de la rivière des Prairies. Ce lieu de portage obligé était aussi une occasion d'une halte pour les voyageurs. De toute évidence, les Autochtones ont parcouru l'île de Montréal en tout sens. Les artefacts retrouvés près du canal de Lachine et ceux du Sault-au-Récollet viennent attester leur présence. Cela dit, les probabilités pour que le « Chemin des Sauvages » de l'arrondissement corresponde à un sentier traditionnel autochtone sont fort douteuses. Cependant, il faut garder à l'esprit que les Autochtones étaient des communautés nomades qui se déplaçaient au gré des saisons de pêche, de chasse et de cueillettes. Ils étaient parfois sédentaires pendant quelques années, mais lorsque le sol épuisé par l'agriculture cessait de produire et que le territoire était vidé de son gibier, ils migraient. La nature n'aimant pas le vide, elle reprend ses droits et les sentiers disparaissent.